

AR PREFECTURE

016-200054047-20211122-2021_11_22_08-DE
Reçu le 29/11/2021

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE l'acquisition à titre gratuit de la parcelle AE 12 d'une superficie de 00ha 19a 10ca afin d'y réaliser son pôle éducation, les frais d'actes étant à sa charge.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 23 novembre 2021



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

